



PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

Le Président

5 avenue de la Paix
C.S. 10164
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 36 04 34
Fax 03 88 36 00 63

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Monsieur Pierre MOSCOVICI

139 rue de Bercy

75572 PARIS Cedex 12

Strasbourg le 11 janvier 2013

DB/IT-D – 2013.006

Monsieur le Ministre,

L'automobile est utilisée quotidiennement par 90 % des Françaises et des Français. Elle constitue un outil de mobilité essentiel, voire vital, à l'activité économique et sociale de notre pays.

Ces derniers mois, l'augmentation du coût des carburants a représenté une charge très lourde pour les 36 millions d'automobilistes, et qui frappe encore plus les habitants des banlieues, des campagnes et des petites villes, et plus généralement les plus modestes d'entre-nous, ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir habiter dans les quartiers centraux des grandes villes.

A la fin du mois d'août 2012, vous avez mis en œuvre un plan d'action face à la hausse des prix des carburants, qui s'est traduit par une baisse immédiate des prix de 6cts/litre, effort partagé entre les professionnels de la filière et l'Etat.

Vous aviez décidé de mettre en œuvre ce dispositif provisoire afin de se donner le temps de la réflexion pour trouver un « dispositif pérenne ».

Or, ce « dispositif pérenne » s'est limité à la volonté claire de stimuler la concurrence, ce qui est certes nécessaire, mais sera insuffisant en cas de forte hausse des prix.

La nette baisse des cours à la fin de 2012 a adouci la question au moment des fêtes de fin d'année, mais le mouvement haussier s'est réamorcé début 2013.

Les ménages sont déjà confrontés à une situation économique très difficile, et des millions de Français ont un besoin impérieux de leur véhicule, car ils n'ont très souvent d'autres possibilités de se déplacer quotidiennement, pour effectuer leurs activités familiales, professionnelles ou sociales.

En dépit d'investissements massifs dans les transports collectifs (qui ont évidemment leur domaine de pertinence) et au demeurant très largement subventionnés, c'est la voiture qui continue d'assurer 83 % des déplacements des Français, et constitue donc le vrai mode de transport social de notre époque.

Un automobiliste utilisant un véhicule « diesel » parcourt en moyenne 15 000 kilomètres par an, et achète pour cela environ 900 litres de carburant dans l'année. Pour une personne proche du Smic, il faut 120 heures de travail pour faire le plein annuel, ce qui représente 17 jours ouvrés de travail (trois semaines et demie) dans l'année.

Il ne peut en donner plus.

C'est pourquoi nous demandons la mise en œuvre d'une « TICPE flottante », comme l'avait évoqué François Hollande lors des élections présidentielles.

Elle empêcherait simplement l'Etat de faire un « sur-profit » au détriment du consommateur.

Lors d'une augmentation du prix du pétrole, la baisse de la TICPE compenserait la hausse de la TVA et pénaliserait moins le consommateur, alors que l'Etat conserverait tout de même un niveau de recettes constant.

Exprimant les souhaits des 730 000 membres de notre association, et de 90% des Français qui utilisent l'automobile tous les jours ou presque, je vous demande de mettre en place un dispositif de stabilisation des prix, qui est simple à mettre en œuvre.

Une étape ultérieure, que nous appelons également de nos vœux, consisterait en la suppression de la part de la TVA qui porte sur la taxe TICPE, situation exceptionnelle et aberrante d'une majoration de la taxe pour la TVA.

Il est nécessaire de conserver un coût acceptable à la mobilité.

Nos concitoyens, nos artisans, nos entreprises ont besoin de cette mobilité à un coût acceptable, au moment où la collectivité nationale doit se mobiliser pour sortir d'une crise majeure.

En agissant ainsi, vous prendrez une décision à la fois intelligente, populaire et sociale. Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes plus respectueux sentiments.

Didier BOLLECKER
Président

